

<input type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

CIRCULAIRE 159-16

Le 29 novembre 2016

NOUVEAU PRODUIT

INSCRIPTION DE CONTRATS À TERME SUR ACTIONS CANADIENNES

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») désire vous informer que des contrats à terme sur actions canadiennes (« contrats à terme sur actions ») seront inscrits à la cote de la Bourse à l'ouverture des marchés le **vendredi 2 décembre 2016**. La liste des actions sous-jacentes et le symbole du contrat à terme correspondant se retrouve ci-dessous.

Les caractéristiques des contrats à terme sur actions ainsi qu'une description sont attachés à cette circulaire et disponibles sur le site Web de la Bourse à l'adresse www.m-x.ca/produits_terme_actions_fr.php.

Quatre mois d'échéance trimestrielle et deux mois d'échéance rapprochée (*serials*) seront inscrits : la négociation débutera avec les mois d'échéance rapprochée de janvier 2017 et de février 2017 et les mois d'échéance trimestrielle de mars 2017 à décembre 2017. Le dernier jour de négociation pour chaque mois d'échéance inscrit sera disponible sur le site Web de la Bourse à l'adresse www.m-x.ca/nego_ca_fr.php.

Négociation au cours de la séance initiale

Lors de la séance initiale, une limite de prix supérieure et inférieure (fourchette de négociation) de 5 % basée sur le prix de règlement de la journée précédente sera appliquée aux opérations sur les contrats à terme sur actions canadiennes. Pour plus de détails, veuillez-vous référer aux Procédures Applicables à l'Annulation ou à l'Ajustement d'Opérations publiées sur le site Web de la Bourse à l'adresse www.m-x.ca/publi_procedures_fr.php.

Frais

Les frais de transaction des contrats à terme sur actions seront établis à 0,25 \$ pour les clients et les participants agréés (canadiens et étrangers). Les frais de transaction après rabais seront de 0,16 \$ pour les participants au Programme de rabais de volume. Dans le cadre du Programme de rabais de volume, aucun rabais par seuil de volume mensuel n'est prévu. La liste des frais de la Bourse est disponible à l'adresse www.m-x.ca/f_publications_fr/bourse_liste_frais_2016.pdf.

Opérations de taille importante (wholesale facilities)

Les opérations suivantes peuvent être exécutées pour des ordres à quantité importante sur des contrats à terme sur actions :

- Applications et opérations pré-arrangées
- Opérations d'échange physique pour contrats (EFP)
- Opérations d'échange d'instruments dérivés hors bourse pour contrats (EFR)
- Opérations de base sans risque

Les procédures de négociation pour les opérations de taille importante sont disponibles à l'adresse www.m-x.ca/publi_procedures_fr.php.

Liste des contrats à terme sur actions offerts à la négociation le 2 décembre 2016

Liste des titres canadiens sous-jacents	Symbole du contrat à terme sur action individuelle	Symbole du sous-jacent
BCE INC.	FBC	BCE
BANQUE DE MONTRÉAL	FBO	BMO
BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE (LA)	FNS	BNS
BANQUE CANADIENNE IMPÉRIALE DE COMMERCE	FCB	CM
COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA	FCN	CNR
EMERA INC.	FMA	EMA
ENBRIDGE INC.	FEB	ENB
ENCANA CORPORATION	FEA	ECA
FORTIS INC.	FFS	FTS
INTER PIPELINE LTD.	FPL	IPL
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE MANUVIE	FMF	MFC
BANQUE NATIONALE DU CANADA	FNB	NA
PEMBINA PIPELINE CORPORATION	FPP	PPL
POWER CORPORATION DU CANADA	FPW	POW
BANQUE ROYALE DU CANADA FINANCIÈRE SUN LIFE	FRY	RY
TELUS CORPORATION	FTC	T
THOMSON REUTERS CORPORATION	FRT	TRI
BANQUE TORONTO DOMINION (LA)	FTD	TD
TRANSCANADA CORPORATION	FRP	TRP

Limites de position et intervalle de marge

Les renseignements sur les limites de position et l'intervalle de marge pour les contrats à terme sur actions seront publiés par la Bourse et la CDCC avant le lancement du contrat.

Offre et vente des contrats à terme sur actions aux États-Unis

Veillez prendre note que les contrats à terme sur actions ne peuvent être offerts/vendus directement aux États-Unis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Ron Hochman, Chef, Marché institutionnel des dérivés sur actions au (514) 871-7882 ou à l'adresse ron.hochman@tmx.com

Gladys Karam
Directrice, Dérivés sur actions
Marchés financiers

CONTRATS À TERME SUR ACTIONS

CARACTÉRISTIQUES

Sous-jacent	Actions individuelles canadiennes ou étrangères.
Unité de négociation	Un contrat porte sur 100 actions.
Cycle d'échéance	Trimestriellement : mars, juin, septembre et décembre. Non trimestriels : échéance rapprochée : les deux (2) mois les plus près.
Cotation des prix	Les cours vendeurs et acheteurs sont affichés en cents et dollars canadiens par action.
Unité minimale de fluctuation des prix	0,01 \$ CAN par action.
Type de contrat	Livraison physique : la livraison des actions sous-jacentes est effectuée par La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée (CDS).
Dernier jour de négociation	La négociation se termine à 16 h (HE) le troisième vendredi du mois d'échéance, s'il s'agit d'un jour ouvrable; s'il ne s'agit pas d'un jour ouvrable, le premier jour ouvrable précédent.
Date de règlement final	Le troisième jour ouvrable après le dernier jour de négociation.
Seuil de déclaration des positions	250 contrats, dans le cas des options sur actions et des contrats à terme sur actions (pour tous les mois de contrat combinés de chaque contrat à terme sur action) portant sur un même sous-jacent, en cumulant les positions d'options sur actions et de contrats à terme sur actions, un contrat d'option sur action étant égal à un contrat à terme sur action. Bien que les positions en options sur actions et les positions en contrats à terme sur actions doivent être considérées globalement aux fins du seuil de déclaration (sur une base brute), les positions en options sur actions et les positions en contrats à terme sur actions seront déclarées séparément.
Limite de position	Les renseignements sur les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'elles sont sujettes à des changements périodiques.
Limites de variation des cours	Un arrêt de négociation sera coordonné avec le déclenchement du mécanisme d'arrêt de négociation du sous-jacent (coupe-circuit).
Heures de négociation	<ul style="list-style-type: none"> ● Séance initiale* : 6 h à 9 h 15 (HE) ● Séance régulière : 9 h 30 à 16 h (HE) <p>* Note : Une fourchette de négociation de - 5 % à + 5 % (basée sur le prix de règlement de la journée précédente) est établie seulement pour cette séance.</p>
Corporation de compensation	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC).

L'information contenue dans ce document n'est qu'à titre informatif et ne doit pas être interprétée de manière à créer des obligations légales. Ce document n'est qu'un sommaire des caractéristiques des produits qui sont prévues dans les Règles de Bourse de Montréal Inc. (« Règles de la Bourse »). Bien que Bourse de Montréal Inc. fasse tous les efforts pour maintenir à jour ce document, elle ne garantit pas que celui-ci soit complet ou exact. Dans l'éventualité où il existe des différences entre l'information contenue dans ce document et les Règles de la Bourse, ces dernières auront préséance. Les Règles de la Bourse doivent être consultées pour toute situation concernant les caractéristiques des produits.